



Chambre régionale des comptes  
de Rhône-Alpes

**Le Président**

Lyon, le 8 juin 2010

N° \_\_\_\_\_

**Recommandée avec A.R.**

REF : ma lettre n° 867 du 19 avril 2010

P.J. : 1

Monsieur le Maire,

Par lettre citée en référence, je vous ai communiqué le rapport d'observations définitives de la chambre régionale des comptes concernant la gestion de la commune de Collonges au Mont d'Or au cours des exercices 2004 et suivants.

En l'absence de réponse écrite de votre part dans le délai d'un mois fixé par l'article L. 243-5 du code des juridictions financières, je vous notifie à nouveau ce rapport.

En application du même article, vous avez l'obligation de communiquer le rapport d'observations de la chambre, à votre assemblée délibérante, dès sa plus proche réunion. Il doit faire l'objet d'une inscription à l'ordre du jour de celle-ci, être joint à la convocation adressée à chacun de ses membres et donner lieu à un débat.

Ce rapport devenant communicable dès cette réunion à toute personne qui en ferait la demande, conformément à l'article R. 241-18 du code des juridictions financières, je vous serais obligé de bien vouloir m'indiquer à quelle date ladite réunion aura eu lieu.

En application de l'article R. 241-23 du code des juridictions financières, une copie du rapport d'observations est, en outre, communiquée au préfet de la région Rhône-Alpes, préfet du Rhône et au directeur régional des finances publiques de la région Rhône-Alpes.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération la plus distinguée.

Michel-Pierre PRAT

Monsieur Michel REPELIN  
Maire  
Hôtel de Ville  
Place de la Mairie  
69660 COLLONGES AU MONT D'OR

**RAPPORT D'OBSERVATIONS DEFINITIVES**  
**COMMUNE DE COLLONGES-AU-MONT D'OR**  
**(Département du Rhône)**  
**Exercices 2003 et suivants**

## SOMMAIRE

<b>1-</b>	<b>PRESENTATION .....</b>	<b>5</b>
<b>2-</b>	<b>SITUATION FINANCIERE .....</b>	<b>5</b>
2.1-	Fonctionnement .....	6
2.2-	Investissement .....	6
2.3-	Fiscalité.....	6
2.4-	Dette .....	7
2.5-	Plan de relance 2009 .....	7
2.6-	Conclusion .....	8
<b>3-</b>	<b>FIABILITE DES COMPTES .....</b>	<b>8</b>
<b>4-</b>	<b>SITUATION DU DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES .....</b>	<b>9</b>

La chambre régionale des comptes de Rhône-Alpes a procédé, dans le cadre de son programme de travail, au contrôle des comptes et à l'examen de la gestion de la commune de Collonges-au-Mont d'Or pour les exercices 2003 à 2008, année du dernier compte administratif disponible lors du contrôle.

Le contrôle a été engagé par lettre en date du 2 octobre 2009, adressée à M. Reppelin, maire de la commune.

Les investigations actualisées autant que possible jusqu'en 2009, ont porté plus particulièrement sur les points suivants :

- la fiabilité des comptes et l'analyse financière ;
- la situation du directeur général des services.

L'entretien préalable prévu par l'article L. 243-1 du code des juridictions financières a eu lieu le 18 décembre 2009 avec M. Reppelin.

Lors de sa séance du 2 février 2010, la chambre a formulé des observations provisoires qui ont été adressées le 19 mars 2010 à M. Michel Reppelin.

Après avoir examiné les réponses écrites, la chambre, lors de sa séance du 7 avril 2010, a arrêté les observations définitives reproduites ci-après.

## 1- PRESENTATION

Collonges-au-Mont d'Or, commune de 3 876 habitants en 2009, est membre de la Communauté urbaine du Grand Lyon et appartient, au sein de cette intercommunalité, au secteur Val de Saône.

Dans ce secteur, Collonges est proche, en termes démographiques, des communes géographiquement voisines. Elle se caractérise, comme ces dernières, par les niveaux élevés du nombre de foyers fiscaux imposés et du revenu fiscal des ménages<sup>1</sup>.

Etendue du mont Cindre jusqu'à la Saône, traversée du nord au sud par la voie ferrée, la commune est constituée de trois bourgs. Elle jouit actuellement d'une bonne attractivité résidentielle (qualité du site, proximité de Lyon...) qui a entraîné un fort développement depuis 1990, où elle ne comptait que 3 165 habitants. 60 % du territoire est couvert par des quartiers de type pavillonnaire.

Pour une population active de 1 637 personnes, 15,7% seulement travaillent sur la commune. La zone d'activité des Sablières, située entre la voie ferrée et la Saône, a vu la disparition d'entreprises lourdes. Cette zone a vocation à se réorienter vers l'installation de PME, sa requalification en parc d'activités faisant partie du programme pluriannuel d'investissement du Grand Lyon.

En 2008, les dépenses budgétaires annuelles ont été de l'ordre de 2,4 M€ en fonctionnement et de 1,6 M€ en investissement (pour 0,9 M€ en 2007). Il existe un seul budget annexe, concernant le centre communal d'action sociale.

La commune participe à divers organismes de coopération intercommunale :

- ♦ Communauté Urbaine du Grand Lyon
- ♦ syndicat mixte des Monts d'Or (préservation et mise en valeur des espaces naturels)
- ♦ syndicat de communes Territoire Saône-Mont d'Or (développement économique)
- ♦ SIGERLY (syndicat intercommunal de gestion des énergies de la région lyonnaise)
- ♦ syndicat de la gestion de la gendarmerie de Fontaines-sur-Saône
- ♦ syndicat de gestion et suivi de l'EHPAD de Limonest
- ♦ syndicat de télévision

## 2- SITUATION FINANCIERE

Sur la période de 2004 à 2008 deux éléments principaux se dégagent:

- ♦ un fort potentiel fiscal (deux fois supérieur à la moyenne de la strate), en augmentation constante, avec une stabilité des produits liés à l'impôt qui représentent toujours 50 % du total, sans augmentation des taux.
- ♦ un encours de dette représentant plus de 100 % des recettes de fonctionnement en 2003, suivi d'un désendettement certain (60,43 % en 2008), avec alors un recours modéré à l'emprunt.

---

<sup>1</sup> Le revenu moyen par habitant placerait la commune en 6<sup>ème</sup> position des 57 communes du Grand Lyon, en 15<sup>ème</sup> position pour le potentiel fiscal par habitant.

## 2.1- Fonctionnement

	2003	2004	2005	2004 à 2005	2006	2005 à 2006	2007		2006 à 2007	2008		2007 à 2008
							montant	Part/total		montant	Part/total	
<b>produits</b>	<b>2 275</b>	<b>2 611</b>	<b>2 693</b>	<b>3,14%</b>	<b>2 824</b>	<b>4,86%</b>	<b>3 070</b>		<b>8,71%</b>	<b>3 125</b>		<b>1,79%</b>
impôts locaux	1 373	1 425	1 467	2,95%	1 606	9,48%	1 639	48,66%	2,05%	1 702	55,50%	3,84%
autres impôts	95	106	115	8,49%	150	30,43%	160	6,59%	6,67%	146	7,91%	-8,75%
DGF	189	178	366	105,62%	363	-0,82%	352	36,40%	-3,03%	359	14,66%	1,99%
<b>charges</b>	<b>1 742</b>	<b>1 781</b>	<b>1 943</b>	<b>9,10%</b>	<b>2 077</b>	<b>6,90%</b>	<b>2 302</b>		<b>10,83%</b>	<b>2 413</b>		<b>4,82%</b>
personnel	736	793	871	9,84%	968	11,14%	960	41,19%	-0,83%	994	50,19%	3,54%
charges ext	584	580	592	2,07%	652	10,14%	657	31,46%	0,77%	660	19,15%	0,46%
charges fin.	153	141	129	-8,51%	117	-9,30%	133	4,88%	13,68%	93	2,64%	-30,08%
contingents	12	7	8	14,29%	25	212,50%	37	5,63%	48,00%	33	0,14%	-10,81%
subventions	167	188	193	2,66%	203	5,18%	214	11,76%	5,42%	284	11,41%	32,71%
<b>résultat</b>	<b>533</b>	<b>830</b>	<b>750</b>	<b>-9,64%</b>	<b>747</b>	<b>-0,40%</b>	<b>768</b>		<b>2,81%</b>	<b>712</b>		<b>-7,29%</b>

En milliers d'€ - Source CRC

*Les dépenses de personnel augmentent de façon sensible sur la période : elles atteignent 50 % des charges de fonctionnement en 2008 pour un effectif de 33 agents. L'augmentation du montant des subventions versées peut être également relevée (la subvention à la crèche a été multipliée par 3).*

*L'évolution de ces postes de dépenses est justifiée dans les délibérations du 15 janvier 2008 et du 19 janvier 2009 portant sur les débats d'orientations budgétaires.*

## 2.2- Investissement

Le faible niveau des dépenses d'équipement est lié à l'appartenance à la Communauté urbaine du Grand Lyon.

Les deux opérations « aménagement mairie » et surtout extension « village des enfants » sont à l'origine de l'augmentation sensible des dépenses d'équipement en 2008, confirmée au budget primitif 2009 (1 826 000 €).

	2003	2004	2005	2006	2007	2008
Dép. équip./hab	78	186	105	114	159	344
Moy.strate	278	288	303	331	354	313
Dép.équip./RF (%)	11,90	26,27	14,38	14,90	20,12	42,78

En € - RF : recettes de fonctionnement - Source CRC

## 2.3- Fiscalité

Le potentiel fiscal apparaît élevé par rapport à celui des communes de la strate démographique :

	2003	2004	2005	2006	2007	2008
Potentiel fiscal/hab	1182	1039	1074	1183	1213	1251
Potentiel fiscal/hab moy strate	517	595	614	627	645	668

En € - Source CRC

Les taux de fiscalité ont augmenté de la façon suivante :

	Jusqu'en 2008	2009
Taux FB	15,10 %	16,00 %
Taux FNB	29,00 %	30,60 %
Taux TH	13,00 %	13,72 %

*Le potentiel fiscal demeure à un niveau très satisfaisant. Sa mobilisation au niveau de la commune est de 80%.*

*La commune a toutefois anticipé la mise en œuvre de ses investissements en augmentant les taux de fiscalité de 5,5 % en 2009.*

#### 2.4- Dette

L'évolution des indicateurs est la suivante :

	2003	2004	2005	2006	2007	2008
Dette/habitant (€)	699	665	595	590	490	483
Dette/RF (%)	106,72	93,95	81,53	77,15	62	60,03
Dette/CAF (ans)	4,75	4,76	2,93	2,92	2,44	2,51

Source CRC- RF : recettes de fonctionnement – CAF : capacité d'autofinancement

La collectivité a recouru à l'emprunt en 2006 (mobilisation de 350 000 €) et 2008 (mobilisation de 200 000 €). Il s'agit de couvrir les dépenses d'équipement de l'opération d'extension du "village des enfants" c'est-à-dire du pôle enfance : 500 000 € sont réalisés au 1<sup>er</sup> janvier 2009, 125 000 € sont portés en restes à réaliser et 830 000 € sont prévus pour cette opération au budget primitif 2009.

Selon la délibération du 15 janvier 2008, l'emprunt contracté cette année-là auprès de la banque de financement et de trésorerie (BFT) est d'un montant maximum mobilisable de 3,2 M€. Il a pour caractéristiques :

- ♦ un différé d'amortissement de 3 ans
- ♦ un durée résiduelle 22 ans au 1<sup>er</sup> janvier 2009
- ♦ un taux indexé sur la durée du contrat
- ♦ un taux relativement bas (2,4756 %) selon l'état de la dette annexé au CA 2008.

*La chambre ne peut qu'appeler l'attention de la collectivité sur le risque encouru à travers un emprunt dont la complexité de calcul des taux à venir rend difficile leur appréciation, et par là même la bonne appréhension des conséquences potentielles par l'organe délibérant.*

#### 2.5- Plan de relance 2009

Cette commune a signé une convention pour le remboursement anticipé du FCTVA au titre du plan de relance. La délibération du 23 février 2009 prend acte « que le montant de référence est la moyenne des dépenses réelles d'équipement réalisées pour les exercices 2004, 2005, 2006 et 2007 soit 532 205 € et décide d'inscrire au budget 2 892 999 € (y compris les restes à réaliser) soit une augmentation de 443% par rapport au montant de référence déterminé par les services de l'Etat ».

## 2.6- Conclusion

L'aisance de la collectivité se trouve confirmée, elle conserve des marges de manœuvre au regard de sa fiscalité directe. Le fonds de roulement ne cesse de progresser sur toute la période.

	2003	2004	2005	2006	2007	2008
CAF/habitant (€)	147	140	203	202	201	193
CAF brute/RF (%)	22,38	19,72	27,86	26,46	25,39	23,94
CAF nette/RF (%)	12,11	9,93	18,32	17,21	16,42	16,67
FDR/habitant (€)	230	271	314	446	467	387
FDR en jours de DF	167	205	217	289	287	227

Source CRC

CAF : capacité d'autofinancement – RF : recettes de fonctionnement

FDR : fonds de roulement - DF : dépenses de fonctionnement

*La collectivité a eu recours à l'emprunt après une période de désendettement, et les débats d'orientations budgétaires pour 2009 prévoyaient une augmentation de la fiscalité, avec une hausse des taux d'imposition confirmée au budget primitif 2009. La commune anticipe ainsi ses besoins en financement pour réaliser ou achever ses opérations d'investissement et surtout préserver l'autofinancement qu'elle a accumulé antérieurement, alors même que ses charges augmentaient plus rapidement que ses produits de fonctionnement.*

*Elle ne maîtrise par ailleurs pas les recettes issues de l'intercommunalité liées notamment à l'allocation de compensation en matière de taxe professionnelle et à la dotation de solidarité communautaire.*

## 3- FIABILITE DES COMPTES

La commune de Collonges au Mont d'Or n'est soumise aux obligations de l'instruction budgétaire et comptable M14 pour les communes dont la population est supérieure à 3 500 habitants que depuis 2006. Elle a appliqué cette réglementation dès cet exercice comme par exemple en pratiquant l'absence de période complémentaire en ce qui concerne les charges rattachées à l'exercice : 8 469,27 € au 31 décembre 2007 et 65 159,66 € au 31 décembre 2007.

L'importance des restes à réaliser sur plusieurs exercices a été relevée.

Un certain nombre d'opérations d'investissement ont été portées en totalité, ou pour une grande partie, en restes à réaliser en 2006, 2007 et 2008. Il s'agit des opérations n° 167 "acquisitions de terrains" et n° 170 "réaménagement mairie". S'agissant des acquisitions de terrains, la collectivité a justifié le retard et indiqué que l'acte de vente avait été signé le 22 septembre 2009.

Par contre, pour l'aménagement de la mairie, la commune fait état de difficultés lors de l'élaboration du projet (études complémentaires et redéfinition du projet, indisponibilité de l'architecte...).

	2006		2007		2008	
<b>Equipement</b>						
Crédits ouvert	1 802 519		1 697 307		2 621 494	
Réalisé	415 734	<b>23,06 %</b>	589 388	<b>34,72 %</b>	1 337 483	<b>51,02 %</b>
Reste à réaliser	1 371 785	76,10 %	823 162	48,50 %	1 066 389	40,68 %
Crédits annulés	8 456	0,47 %	284 756	16,78 %	217 621	8,30 %

*Le taux de réalisation des dépenses reste très faible en 2006 et 2007 pour n'atteindre que 51 % en 2008.*

#### **4- SITUATION DU DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES**

La chambre prend note que, selon l'ordonnateur, la nomination d'un nouveau directeur général des services a été l'occasion de mettre fin à certains avantages attachés auparavant à la fonction en dehors des conditions normales d'attribution.